

VEBRON - Commune

Séance du 01 juillet 2024

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 23/06/2024
un juillet deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain ARGILIER

Présents : 9

Présents : Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Mélody QUET, Nicole TEISSIER

Votants: 10

Pour: 6

Représentés: Elsy ROUSSET représentée par Alain ARGILIER

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 4

Absents: Sylvestre VINCENT

Secrétaire de séance: Christine DOUTRES

Objet : MARCHE HEBDOMADAIRE - DE_057_2024

MARCHE HEBDOMADAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-2 relatif aux pouvoirs de police du Maire et L.2224-18 relatif aux halles et marchés publics ;

VU l'article L.2331-3 relatif aux recettes de la section de fonctionnement du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La commune de VEBRON organise un marché hebdomadaire, durant la période estivale de Juillet et Août, sur la Place des Marronniers, pour répondre à une demande de la population et aux souhaits de commerçants non sédentaires.

Il a été délégué à l'association "Vébron Animations" la gestion des réunions et la lecture des emplacements des chaland.

Le conseil Municipal décide que le marché, dont les offres seront alimentaires et non alimentaires se tiendra tous les samedis de 9h00 à 13h00 du 1er juillet au 31 août de l'année.

Le régime des droits de places sur le marché est délégué à l'association « Vébron

animations » qui est en charge de récolter les frais d'emplacement définis pour les deux mois de marché.

Le droit de place est fixé à 10€ (dix euros) pour les deux mois afin de permettre à l'association « Vébron animations » de payer l'assurance permettant aux chalands d'exposer sur la place des Marronniers à Vébron.

Il est donc proposé au conseil municipal de créer un marché hebdomadaire sur la Commune de VEBRON et de définir la date de ce marché qui sera le Samedi de 9h00 à 13h00 du 1er Juillet au 31 Août.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, avec 6 voix pour et 4 abstentions des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** la création du marché communal sur la Place des Marronniers le samedi de 9h00 à 13h00 du 1er Juillet au 31 Août ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous documents correspondants



Alain ARGILIER
Maire de VEBRON

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 10 / JUIL / 2024
et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 10/07/2024
Date de réception de l'AR: 10/07/2024
048-214801938-DE_057_2024-DE
A G E D I